

Énoncé de réaction - Toxolasme nain

18 décembre, 2013

Nom commun : Toxolasme nain

Nom scientifique : *Toxolasma parvum*

Évaluation de la situation de l'espèce par le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (COSEPAC) : En voie de disparition

Comment le ministre de l'Environnement se propose de réagir à l'évaluation : Le ministre des Pêches et des Océans engagera des consultations avec le gouvernement de l'Ontario, les peuples autochtones, les intervenants ainsi que le public quant à la décision d'ajouter ou non Toxolasme nain à la *Liste des espèces en péril* (Annexe 1) en vertu de la *Loi sur les espèces en péril* comme espèce en voie de disparition. Le ministre de l'Environnement transmettra l'évaluation du COSEPAC sur Toxolasme nain au gouverneur en conseil dès la fin des consultations.

Une fois qu'une espèce a été évaluée par le COSEPAC, des étapes supplémentaires doivent être réalisées avant que l'espèce puisse être ajoutée à l'Annexe 1 de la *Loi sur les espèces en péril* (LEP). Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter [Le processus d'inscription des espèces sauvages en vertu de la LEP](#).

Justification de la désignation par le COSEPAC : Cette espèce a une aire de répartition passablement restreinte au Canada, étant confinée aux affluents des lacs Sainte-Claire, Érié et Ontario. Les populations autrefois trouvées dans les eaux libres canadiennes du lac Sainte-Claire, du lac Érié et de la rivière Détroit ont disparu. Dans l'ensemble, l'espèce a disparu de 40 % de son ancienne aire de répartition au Canada. L'invasion de l'habitat d'eau douce par les moules exotiques zébrée et quagga, couplée à la pollution provenant du développement urbain et de la sédimentation, sont la principale cause de la disparition des populations et de la réduction de l'aire de répartition.

Présence au Canada : Ontario

Ministre(s) compétent(s) :

Ministre des Pêches et des Océans

Territoire(s) et province(s) qui doivent être consulté(s) :

Ontario

Loi(s) fédérale(s) pertinente(s) :

Activités de conservations en cours : Un programme de rétablissement/plan d'action pour le toxolasme nain est en cours de rédaction. De plus, bien que l'espèce n'y soit pas expressément incluse, l'espèce bénéficiera des activités de rétablissement mises en œuvre pour d'autres espèces de moules en péril dans les programmes de rétablissement écosystémique pour la région Essex-Érié, la rivière Sydenham, la rivière Thames et la rivière Grand. Les activités de rétablissement mises en œuvre comprennent des programmes de recherche et de surveillance, des activités d'intendance ainsi que des programmes de vulgarisation et de sensibilisation qui ont pour but de réduire les menaces recensées. Le financement de ces mesures provient du Programme d'intendance de l'habitat pour les espèces en péril du gouvernement du Canada. En outre, le plan d'action pour la rivière Sydenham dont l'élaboration s'achèvera bientôt sera bénéfique pour le toxolasme nain.